

DATE : 10 JUILLET 2023

N° 2023-18

CATÉGORIE : PLACEMENTS

À : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux et comptes nationaux

OBJET : L'Empire Vie majore le rendement de son Fonds de marché monétaire en ciblant 4,5 %

**Annonce** Du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2023, l'Empire Vie offre une majoration temporaire du taux de rendement annualisé de son Fonds du marché monétaire en ciblant un rendement de 4,5 %. Pour ce faire, l'Empire Vie renonce temporairement à une partie des frais de gestion du Fonds du marché monétaire pour chaque catégorie de fonds. L'Empire Vie évaluera la situation tout au long de 2023\*.

\* Bien que son objectif soit d'offrir un rendement annualisé de 4,5 %, l'Empire Vie pourrait, à sa seule discrétion, et ce, en tout temps et sans préavis, augmenter ou réduire le montant exonéré des frais de gestion du Fonds du marché monétaire, ce qui influera par conséquent sur le taux de rendement.

Bien que l'Empire Vie ne puisse pas garantir un rendement annualisé exact de 4,5 % ou plus (puisque le rendement du fonds varie quotidiennement en fonction du rendement du portefeuille sous-jacent), elle a l'intention d'atteindre cette cible en renonçant à une partie des frais de gestion de chaque catégorie de fonds d'un montant qui permettra d'atteindre le taux cible à l'entrée en vigueur de l'exonération.

De plus, certaines catégories du Fonds du marché monétaire (Catégorie Plus, Catégorie Plus 2, Catégorie Plus 2.1 et Catégorie Plus 3.0) facturent des frais d'assurance distincts en plus des frais de gestion et des frais opérationnels. Pour ces catégories de fonds, le Fonds du marché monétaire de l'Empire Vie offrira un rendement cible de 4,5 %, mais le rendement réel des clients sera moindre (en raison du prélèvement des frais d'assurance).

Nous sommes heureux d'offrir cette initiative sans aucune répercussion négative sur votre rémunération. L'Empire Vie s'engage à fournir aux clientes et clients actuels et futurs un « refuge » leur permettant de tirer profit du contexte actuel des marchés.

**Contexte** Les fonds du marché monétaire offrent un « refuge » alors que les clients et clientes décident de leurs options de placement. Les taux d'intérêt plus élevés, l'inflation et les incertitudes sur les marchés ont créé un contexte difficile et poussé plusieurs clients à investir dans des options de placement plus prudentes tout en recherchant des rendements plus élevés.

**Avis à l'intention des clients** Nous publierons une annonce sur notre site Web à l'intention des clients en juillet. Cette mesure temporaire n'affecte aucune garantie ou caractéristique du contrat des fonds de placement garanti de l'Empire Vie.

**Pièces jointes** Foire aux questions

**Compétence** Geoff Gibson, vice-président, Produits et Marketing, Placements, Marchés individuels

L'Empire Vie majore le rendement de son Fonds du marché monétaire, en ciblant 4,5 %

## Foire aux questions à l'intention des conseillers

**REMARQUE :** Dans ce document, le masculin est utilisé comme générique pour désigner des personnes dans le seul but de ne pas alourdir le texte.



### 1. Que se passe-t-il?

L'Empire Vie majore le rendement actuel du Fonds du marché monétaire de l'Empire Vie (Fonds du marché monétaire) et vise un rendement annualisé de 4,5 %. Pour ce faire, elle renonce temporairement à une partie des frais de gestion du Fonds du marché monétaire pour chacune de ses catégories de fonds à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023. Son objectif est de vous permettre d'offrir à vos clients, nouveaux et existants, les avantages des garanties des fonds distincts et un rendement attrayant sur leurs placements.

### 2. Dans quel type de placements le Fonds du marché monétaire investit-il?

Afin d'atteindre ses objectifs de placement, le Fonds du marché monétaire investit dans des titres à court terme tels que des bons du Trésor, des titres de créance à court terme émis par des gouvernements et leurs agences, des billets à court terme émis par des banques à charte canadiennes et des sociétés de fiducie, ainsi que des billets à taux variable émis par les sociétés canadiennes.

### 3. À quel pourcentage des frais de gestion du Fonds du marché monétaire l'Empire Vie renonce-t-elle?

L'exonération initiale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 sera d'environ 70 % des frais de gestion pour chaque catégorie de fonds. L'Empire Vie continuera d'évaluer la situation au cours de la période de 6 mois et pourrait ajuster ce pourcentage occasionnellement.

### 4. L'exonération temporaire des frais de gestion du Fonds du marché monétaire aura-t-elle une incidence sur ma rémunération?

Non, l'exonération temporaire des frais de gestion n'aura pas d'incidence sur votre rémunération. Les taux des frais de courtage et des commissions de suivi pour le Fonds du marché monétaire demeureront les mêmes.

### 5. L'Empire Vie garantit-elle le rendement annualisé de 4,5 %?

Bien que l'Empire Vie ne puisse pas garantir que son renoncement à une partie des frais de gestion donnera lieu à un rendement de 4,5 % ou plus (puisque le rendement du fonds varie quotidiennement en fonction du rendement du portefeuille sous-jacent), elle a l'intention d'atteindre cette cible en renonçant à une partie des frais de gestion de chaque catégorie de fonds, ce qui lui permettra d'atteindre la cible à l'entrée en vigueur de l'exonération.

### 6. Est-ce que toutes les catégories du Fonds du marché monétaire viseront un rendement annualisé de 4,5 %?

Oui, toutes les catégories du Fonds du marché monétaire viseront un taux de 4,5 %. Cependant, certaines catégories du Fonds du marché monétaire (Catégorie Plus, Catégorie Plus 2, Catégorie Plus 2.1 et Catégorie Plus 3.0) facturent des frais d'assurance distincts en plus des frais de gestion et des frais opérationnels. Le rendement cible du Fonds du marché monétaire sera de 4,5 % pour ces catégories de fonds. Cependant, le taux de rendement réel des clients pourrait être moindre (en raison du prélèvement des frais d'assurance).

## 7. Qu'arrivera-t-il si les taux d'intérêt augmentent ou diminuent d'ici la fin de 2023?

L'Empire Vie continuera de suivre la situation de près au cours de la période de 6 mois. Bien que son objectif soit d'offrir un rendement annualisé de 4,5 %, elle pourrait, à sa seule discrétion, et ce en tout temps et sans préavis, augmenter ou réduire le montant exonéré des frais de gestion du Fonds du marché monétaire, ce qui influera par conséquent sur les taux de rendement.

## 8. Est-ce que ce changement a une incidence sur les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des clients?

Non, ce changement n'a pas d'incidence sur les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des clients. Seuls les retraits ont une incidence sur les garanties dans leurs contrats de fonds distincts.

## 9. L'Empire Vie communiquera-t-elle aux clients cette majoration du rendement cible en renonçant temporairement à une partie des frais de gestion du Fonds du marché monétaire?

L'Empire Vie publiera un avis sur le site Web à l'intention des clients en juillet 2023 afin d'aviser les clients, nouveaux et existants, de la majoration du rendement cible en les exonérant temporairement d'une partie des frais de gestion du Fonds du marché monétaire.

**Veillez visiter notre site Web au [empire.ca](http://empire.ca) pour obtenir de l'information additionnelle sur les produits de l'Empire Vie.**

Un placement dans un fonds distinct peut donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Les placements ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.** La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. Les polices de fonds distincts sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

**L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>

[Empire.ca](http://Empire.ca) [info@empire.ca](mailto:info@empire.ca) 1 877 548-1881

